

COMPTE RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE - 24 mars 2016

Le conseil communautaire dûment convoqué, se réunira le :

**Jeudi 24 mars 2016 à 18 heures
Siège de la communauté de communes - Salle du Conseil
39 Rue Gambetta - 37150 BLERE**

ORDRE DU JOUR :

- 1. Procès-Verbal du Précédent du conseil communautaire**
- 2. Décisions de la Présidente en vertu de sa délégation de pouvoir - Articles L2122-22 & L4211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales**
- 3. Comptes administratifs 2015 et affectations des résultats**
- 4. Comptes de gestion 2015**
- 5. Budget Annexe Transports Scolaires**
 - a. Suppression du Budget annexe**
- 6. Budgets primitifs 2016**
- 7. Amortissements - Règles applicables aux budgets**
- 8. Taxe sur la valeur ajoutée**
 - a. Suppression d'une déclaration**
- 9. REOM Déchets Ménagers et Assimilés**
 - a. Marché de collecte en porte à porte**
 - i. Avenant**
 - b. Déchetterie de Chisseaux - réaménagement**
 - i. Demande de subventions**
- 10. Transports Scolaires**
 - a. Tarifs 2016-2017**
- 11. Communication**
 - a. Autorisation de dépôts des Logos à INPI**
- 12. Office de Tourisme Chenonceaux Bléré Val de Cher**
 - a. Subvention 2016**
- 13. Ecoles de Musiques**
 - a. Subventions 2016 - acompte**
- 14. Observatoire de l'Economie et des Territoires de Touraine**
 - a. Adhésion à l'Association**
- 15. ZA Sublaines Bois Gaulpied**
 - a. Acquisition de terrains**
 - b. Demande de subventions**
- 16. Projet de nouvel équipement touristique**
 - a. Etude de faisabilité Technique, financière et juridique**
- 17. Boucles cyclables intercommunautaires**
 - a. Indre à vélo**
 - i. Convention de partenariat et d'animations**
- 18. Logements pour les Jeunes**
 - a. Demande de subventions**
- 19. Saison culturelle 2015**
 - a. Présentation et adoption du bilan**
- 20. Petite Enfance - Enfance - Jeunesse**
 - a. Micro-crèche Les Ptites Margottes**
 - i. Fonds de rééquilibrage territorial de l'offre Petite Enfance**
 - b. Accueils de Loisirs sans Hébergements**
 - i. ALSH Athée sur Cher**
 - 1. Mise à disposition des terrains**
 - 2. Convention Mise à disposition à l'Association**

- ii. ALSH communautaire St Martin le Beau / Luzillé
 - 1. Création des postes – été 2016
- 21. Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
 - a. Prescription du PLUi
 - i. Recodification du Code de l'Urbanisme au 1^{er} janvier 2016
 - b. Lancement de la consultation
 - i. Avis sur le CCTP
- 22. Syndicat intercommunal de Bléré – Val de Cher
 - a. Rapport d'activités 2015
- 23. Commissions et Comités
- 24. Questions Diverses

Dans le cas où vous ne pourriez assister à cette réunion, je vous informe que vous pouvez donner pouvoir à tout autre conseiller communautaire à l'aide du document joint.

Vous remerciant par avance de votre présence,

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments distingués.

La Présidente,
Jocelyne COCHIN

Compte Rendu du 24 mars 2016

L'An deux mil seize, le vingt-quatre mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes de Bléré Val de Cher, Salle du conseil, sous la Présidence de Madame Jocelyne COCHIN, Présidente.

Etaient présents :

Athée sur Cher : Mme Marie-Christine RICHER – M. Jean-Jacques MARTIN - Mme Pierrette AVENET – M. Christian MARCHAND

Bléré : M. Jean-Claude OMONT - Mme Nicole DALAUDIER – Mme Emmanuelle BAGAS - M. Bruno RAUZY - M. Jean-Jacques REUILLON - M. Daniel LABARONNE - Mme Gisèle PAPIN

Absents excusés : M. Jean Pierre BOUVIER, pouvoir à Mme Gisèle PAPIN – Mme Sylvie DUFRAISSE, pouvoir à Mme Emmanuelle BAGAS

Céré la Ronde : M. Jacques DUVIVIER

Chenonceaux : Mme Maryse COUILLARD

Chisseaux : Mme Annie BECHON - M. Franck AUGIAS

Cigogné : M. Vincent LOUAULT (départ à 19h20, puis Pouvoir à Mme Jacqueline BOURGUIGNON)

Civray de Touraine : M. Michel JEZY - Mme Fanny HERMANGE

Absent excusé : M. Alain BERNARD, pouvoir à Mme Fanny HERMANGE

Courçay : M. Jean-François BISTER - Mme Béatrice BOYER

Dierre : M. Jacques JAMIN

Absent excusé : M. Max BESNARD, pouvoir à M. Jacques JAMIN

Epeigné les Bois :

Absent excusé : M. Christian PERCEVAULT, pouvoir à Mme Jocelyne COCHIN

Francueil : M. Jean-Louis CHERY - Mme Aurélie PASTOR

La Croix en Touraine : Mme Jocelyne COCHIN - M. Jean Pierre BOIVIN – M. Patrick GOUGEON – Mme Jacqueline BOURGUIGNON

Luzillé : M. Jacky GAUVIN – M. Jean Marc BELORGEY

Saint Martin le Beau : M. Jean Yves AUDIGOU – Mme Angélique DELAHAYE (Arrivée 18h20) - M. Alain SCHNEL – Mme Corinne JALLAIS - M. Jean Michel UHART

Sublaines : M. Christian FOUASSIER

Le quorum est atteint, le conseil communautaire peut débiter

Secrétaire de Séance : M. Jean-Louis CHERY

1. Approbation du Procès Verbal de la précédente réunion

Madame la Présidente rappelle que le conseil communautaire doit adopter le Procès Verbal de la précédente réunion.

Sans aucune remarque, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

2. Décisions de la Présidente en vertu de sa délégation de pouvoir – Articles L2122-22 & L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Madame la Présidente informe le conseil communautaire des décisions qu'elle a prises, en vertu de sa délégation de pouvoir :

- 2016-013 modifiant l'acte constitutif de la régie « petite enfance enfance jeunesse » pour permettre la perception des recettes liées à l'Accueil des Jeunes,
- 2016-014 autorisant la mise à disposition, dans les locaux de la CCBVC, d'une salle pour les cours d'informatique proposés par la Société CEFIM – Formations Internet, bureautique, etc dans le cadre du partenariat VISA avec la Région Centre Val de Loire – Mise à disposition d'une salle gratuitement du 21 mars au 8 juillet 2016 (1^{er} étage de la communauté de communes – 39 Rue Gambetta)
- 2016-015 sollicitant un soutien financier auprès du Conseil Départemental d'Indre et Loire, concernant la rénovation et la mise en accessibilité de l'Office de Tourisme situé à Bléré – subvention sollicitée de 150 000 €
- 2016-016 autorisant la signature d'un contrat d'assurance avec GROUPAMA concernant l'ensemble des bâtiments et de la flotte automobile de l'ancien SIBVC, pour une cotisation annuelle de 16 101.23 € TTC pour la flotte et 5 344.96 € HT pour les bâtiments.

- 2016-017 autorisant la signature d'un avenant au contrat avec CVS Propreté pour l'entretien des locaux du siège de la CCBVC, 39 rue Gambetta à Bléré, pour un montant mensuel de 682.00 € HT
- 2016-018 autorisant la signature d'un contrat avec Manon DRUET, urbaniste indépendante, pour la modification simplifiée du PLU de la Commune de La Croix en Touraine, pour un montant de 996.00 € TTC.
- 2016-019 autorisant la signature d'un contrat avec Manon DRUET, urbaniste indépendante, pour la modification simplifiée du PLU de la Commune de Chenonceaux, pour un montant de 1 308.00 € TTC.
- 2016-020 autorisant la suppression de la régie des Transports Scolaires liée au budget Annexe « Transports Scolaires »
- 2016-021 autorisant la création d'une régie pour les Transports Scolaires sur le Budget principal dans les mêmes conditions,
- 2016-022 autorisant la signature d'un contrat avec la Société CANOE COMPANY pour la création de plates-formes flottantes pour le festival nautique Jour de Cher pour un montant de 12 320.00 € TTC.

Ce point ne fait pas l'objet d'un vote mais d'une simple information.

3. Comptes Administratifs 2015 et Affectations des Résultats 2015

a. Budget Principal

Monsieur Jean-Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux finances présente le compte administratif 2015.

Le résultat de fonctionnement 2015 fait apparaître un excédent annuel de 470 903.50 € auquel il convient d'ajouter 603 936.74 € d'excédent reporté. L'excédent total de fonctionnement est de 1 074 840.24 €.

La section d'investissement est en excédent annuel de 309 135.32 €. L'excédent d'investissement reporté de 2014 est de 774 309.28 € soit un excédent global d'investissement de 1 083 444.60 €.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2015 totalisent 672 233.92 € en dépenses pour 128 279.49 € en recettes soit un déficit de financement à hauteur de 543 954.43 €.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement. Néanmoins, pour faire face aux différents investissements prévus en 2016, il est proposé, en accord avec la Commission des Finances, d'affecter la somme de 500 000 € à l'investissement.

Le report à la section de fonctionnement sera par conséquent de 574 840.24 € et l'affectation de 500 000 euros.

Le report de l'excédent d'investissement sera de 10 83 444.60 €

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Jean-Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué, élu à main levée pour faire voter le compte administratif, prend la Présidence. Il met au vote le compte administratif présenté.

Le conseil communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte le compte administratif 2015 du Budget principal de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean-Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier**
- **DECIDE d'affecter la somme de 500 000 € en réserve en investissement (Article 1068) du budget principal de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher**
- **INDIQUE que, par conséquent, le report en section de fonctionnement sera de 574 840.24 €**
- **PRECISE que le report de l'excédent d'investissement sera de 1 083 444.60 €**

b. Budgets Annexes

i. REOM Déchets Ménagers et assimilés

Monsieur Jean-Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux finances, présente le compte administratif 2015 du budget annexe « REOM Déchets ménagers et Assimilés ».

Le résultat d'exploitation 2015 fait apparaître un excédent annuel de 291 138.83 € auquel il convient d'ajouter 407 267.02 € d'excédent reporté. L'excédent total de fonctionnement est de 698 405.85 €.

La section d'investissement est en excédent annuel de 152 617.58 €. L'excédent d'investissement reporté de 2014 est de 375 616.03 € soit un excédent global d'investissement de 528 233.61 €.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2015 totalisent 54 740.90 € en dépenses pour 0 € en recettes soit un déficit de financement à hauteur de 54 740.90 €.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement. Néanmoins, pour faire face aux différents investissements prévus en 2016, il est proposé, en accord avec la Commission des Finances, d'affecter la somme de 200 000 € à l'investissement.

Le report à la section de fonctionnement sera par conséquent de 498 405.85 € et l'affectation de 200 000 €.

Le report de l'excédent d'investissement sera de 528 233.61 €

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Jean-Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué, élu à main levée pour faire voter le compte administratif, prend la Présidence. Il met au vote le compte administratif présenté.

Le conseil communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte le compte administratif 2015 du Budget Annexe « REOM Déchets Ménagers et Assimilés » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher,**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean-Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier**
- **DECIDE d'affecter la somme de 200 000 € en réserve en investissement (Article 1068) du budget Annexe « REOM Déchets ménagers et Assimilés » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher**
- **INDIQUE que, par conséquent, le report en section de fonctionnement sera de 498 405.85 €**
- **PRECISE que le report de l'excédent d'investissement sera de 528 233.61 €**

ii. Transports Scolaires

Monsieur Jean-Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux finances, présente le compte administratif 2015 du budget annexe « Transports Scolaires ».

Le résultat d'exploitation 2015 fait apparaître un excédent annuel de 53 986.31 € auquel il convient d'ajouter 51 538.23 € d'excédent reporté. L'excédent total de fonctionnement est de 105 524.54 €.

La section d'investissement est en excédent annuel de 352.38 €. L'excédent d'investissement reporté de 2014 est de 129.95 € soit un excédent global d'investissement de 482.33 €.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2015 sont nuls.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement.

Le report à la section de fonctionnement sera par conséquent de 105 524.54 €.

Le report de l'excédent d'investissement sera de 482.33 €

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Jean-Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué, élu à main levée pour faire voter le compte administratif, prend la Présidence. Il met au vote le compte administratif présenté.

Le conseil communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE le compte administratif 2015 du Budget Annexe « Transports Scolaires » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher,**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean-Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier**
- **DECIDE ne n'affecter aucune somme à l'investissement,**
- **INDIQUE que, par conséquent, le report en section de fonctionnement sera de 105 524.54 €**
- **PRECISE que le report de l'excédent d'investissement sera de 482.33 €**

iii. Ateliers Relais

Monsieur Jean Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux finances, présente le compte administratif 2015 du budget annexe « Ateliers Relais ».

Le résultat de fonctionnement 2015 fait apparaître un déficit annuel de 124.78 € auquel il convient d'ajouter 429.12 € d'excédent reporté. L'excédent total de fonctionnement est de 304.34 €.

La section d'investissement est en excédent annuel de 1 056.89€. L'excédent d'investissement reporté de 2014 est de 23 516.81 € soit un excédent global d'investissement de 24 573.70 €.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2015 sont nuls.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement.

Le report à la section de fonctionnement sera par conséquent un excédent de 304.34 €.

Le report de l'excédent d'investissement sera de 24 573.70 €

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Jean-Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué, élu à main levée pour faire voter le compte administratif, prend la Présidence. Il met au vote le compte administratif présenté.

Le conseil communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE le compte administratif 2015 du Budget Annexe « Ateliers relais » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher,**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean-Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier**
- **DECIDE ne n'affecter aucune somme à l'investissement,**
- **INDIQUE que, par conséquent, le report en section de fonctionnement sera de 304.34 €**
- **PRECISE que le report de l'excédent d'investissement sera de 24 573.70 €**

iv. Commerces de Proximité

Monsieur Jean-Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux finances, présente le compte administratif 2015 du budget annexe « Commerces de Proximité ».

Le résultat de fonctionnement 2015 fait apparaître un déficit annuel de 6 056.15 € sans report.

La section d'investissement est en excédent annuel de 324 251.09 €. Le déficit d'investissement reporté de 2014 est de 326 066.47 € soit un déficit global d'investissement de 1 815.38 €.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2015 sont nuls.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il n'est pas possible de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement.

Le report à la section de fonctionnement sera par conséquent un déficit de 6 056.15 €.
Le report du déficit d'investissement sera de 1 815.38 €

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Jean-Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué, élu à main levée pour faire voter le compte administratif, prend la Présidence. Il met au vote le compte administratif présenté.

Le conseil communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte le compte administratif 2015 du Budget Annexe « Commerces de Proximité » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher,**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean-Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier**
- **DECIDE ne n'affecter aucune somme à l'investissement,**
- **INDIQUE que, par conséquent, le report en section de fonctionnement sera un déficit de 6 056.15 €**
- **PRECISE que le report du déficit d'investissement sera de 1 815.38 €**

v. ZA de Sublaines

Monsieur Jean-Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux finances, présente le compte administratif 2015 du budget annexe « ZA Sublaines ».

Le résultat de fonctionnement 2015 fait apparaître un déficit annuel de 14 600.32 € auquel il convient d'ajouter 4 448.72 € de déficit reporté. Le déficit total de fonctionnement est de 19 049.04 €.

La section d'investissement est en excédent annuel de 60 362.72 €. Le déficit d'investissement reporté de 2014 est de 660 896.76 € soit un déficit global d'investissement de 600 534.04 €.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2015 sont nuls.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il n'est pas possible de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement.

Le report à la section de fonctionnement sera par conséquent un déficit de 19 049.04 €.
Le report du déficit d'investissement sera de 600 534.04 €

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Jean-Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué, élu à main levée pour faire voter le compte administratif, prend la Présidence. Il met au vote le compte administratif présenté.

Le conseil communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte le compte administratif 2015 du Budget Annexe « ZA Sublaines » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher,**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean-Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier**
- **DECIDE de n'affecter aucune somme en réserve en investissement (Article 1068) du budget Annexe « ZA Sublaines » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher**
- **INDIQUE que, par conséquent, le report en section de fonctionnement sera un déficit de 19 049.04 €**
- **PRECISE que le report du déficit d'investissement sera de 600 534.04 €**

vi. ZAEIC – Zones d'Activités Economiques d'Intérêt communautaire

Monsieur Jean-Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux finances, présente le compte administratif 2015 du budget annexe « ZAEIC ».

Le résultat de fonctionnement 2015 fait apparaître un déficit annuel de 0.85 € sans report.

La section d'investissement est en excédent annuel de 182 873.32 €. Le déficit d'investissement reporté de 2014 est de 1 104 624.15 € soit un déficit global d'investissement de 921 750.83 €.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2015 sont nuls.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il n'est pas possible de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement.

Le report à la section de fonctionnement sera par conséquent un déficit de 0.85 €.

Le report du déficit d'investissement sera de 921 750.83 €

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Jean-Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué, élu à main levée pour faire voter le compte administratif, prend la Présidence. Il met au vote le compte administratif présenté.

Le conseil communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte le compte administratif 2015 du Budget Annexe « ZAEIC » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher,**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean-Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier**
- **DECIDE de n'affecter aucune somme en réserve en investissement (Article 1068) du budget Annexe « ZAEIC » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher**
- **INDIQUE que, par conséquent, le report en section de fonctionnement sera un déficit de 0.85 €**
- **PRECISE que le report du déficit d'investissement sera de 921 750.83 €**

vii. Photovoltaïque

Monsieur Jean-Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux finances, présente le compte administratif 2015 du budget annexe « Photovoltaïque ».

Le résultat d'exploitation 2015 fait apparaître un déficit annuel de 1 205.35 € auquel il convient d'ajouter 547.79 € de déficit reporté. Le déficit total de fonctionnement est de 1 753.14 €.

La section d'investissement est en excédent annuel de 2 699.94 €. Le déficit d'investissement reporté de 2014 est de 26 999.37 € soit un déficit global d'investissement de 24 299.43 €.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2015 sont nuls.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il n'est pas possible de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement.

Le report à la section de fonctionnement sera par conséquent de 1 753.14 € de déficit.

Le report du déficit d'investissement sera de 24 299.43 €

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Jean-Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué, élu à main levée pour faire voter le compte administratif, prend la Présidence. Il met au vote le compte administratif présenté.

**Le conseil communautaire,
Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,
Vu les résultats présentés,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ADOpte le compte administratif 2015 du Budget Annexe « Photovoltaïque » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher,**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean-Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier**
- **DECIDE de n'affecter aucune somme en réserve en investissement (Article 1068) du budget Annexe « Photovoltaïque » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher**
- **INDIQUE que, par conséquent, le report en section de fonctionnement sera un déficit de 1 753.14 €**
- **PRECISE que le report du déficit d'investissement sera de 24 299.43 €**

4. Comptes de Gestion 2015

a. Budget Principal

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses mandatées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015 lors du conseil communautaire de ce jour,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2015,

2) Statuant sur l'exécution du budget 2015 en ce qui concerne les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que les budgets annexes,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de Gestion de l'exercice 2015 du « Budget Principal » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher, dressé par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

b. Budgets Annexes

i. REOM Déchets Ménagers et assimilés

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses mandatées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015 lors du conseil communautaire de ce jour,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2015,

2) Statuant sur l'exécution du budget 2015 en ce qui concerne les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que les budgets annexes,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de Gestion de l'exercice 2015 du « Budget Annexe REOM – Déchets Ménagers et Assimilés » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher, dressé par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ii. Transports Scolaires

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses mandatées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015 lors du conseil communautaire de ce jour,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2015,

2) Statuant sur l'exécution du budget 2015 en ce qui concerne les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que les budgets annexes,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de Gestion de l'exercice 2015 du « Budget Annexe Transports Scolaires » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher, dressé par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

iii. Ateliers Relais

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses mandatées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015 lors du conseil communautaire de ce jour,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2015,

2) Statuant sur l'exécution du budget 2015 en ce qui concerne les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que les budgets annexes,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de Gestion de l'exercice 2015 du « Budget Annexe Ateliers Relais » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher, dressé par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

iv. Commerces de Proximité

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses mandatées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015 lors du conseil communautaire de ce jour,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2015,

2) Statuant sur l'exécution du budget 2015 en ce qui concerne les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que les budgets annexes,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de Gestion de l'exercice 2015 du « Budget Annexe Commerces de Proximité » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher, dressé par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

v. ZA de Sublaines

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses mandatées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015 lors du conseil communautaire de ce jour,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2015,

2) Statuant sur l'exécution du budget 2015 en ce qui concerne les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que les budgets annexes,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de Gestion de l'exercice 2015 du « Budget Annexe ZA de Sublaines » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher, dressé par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

vi. ZAEIC – Zones d'Activités Economiques d'Intérêt communautaire

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses mandatées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015 lors du conseil communautaire de ce jour,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2015,

2) Statuant sur l'exécution du budget 2015 en ce qui concerne les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que les budgets annexes,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de Gestion de l'exercice 2015 du « Budget Annexe ZAEIC – Zones d'Activités Economiques d'Intérêt Communautaire » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher, dressé par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

vii. Photovoltaïque

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses mandatées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015 lors du conseil communautaire de ce jour,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2015,

2) Statuant sur l'exécution du budget 2015 en ce qui concerne les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que les budgets annexes,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de Gestion de l'exercice 2015 du « Budget Annexe Photovoltaïques » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher, dressé par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5. Budget Annexe « Transports Scolaires »

a. Suppression du budget annexe

Il est proposé au conseil communautaire de supprimer le Budget Annexe « Transports Scolaires » et de reprendre l'ensemble des résultats de ce budget au budget principal de la communauté de communes.

En effet, ce budget annexe permettait de retracer l'ensemble des dépenses et recettes du service. La communauté de communes s'acquittait des frais de transports scolaires, et recevait, en contrepartie une dotation des services départementaux.

Depuis la rentrée 2015-2016, la communauté de communes ne s'acquitte plus des factures. C'est le Conseil Départemental qui gère en direct.

La communauté de communes centralise les inscriptions, fait s'acquitter les familles des coûts de transports scolaires, et les reverse en fin d'année au Conseil Départemental.

Pour cette raison, il n'est plus opportun de disposer d'un budget annexe, mais il est proposé de gérer, avec un service analytique ce dossier sur le budget principal.

Le conseil communautaire doit délibérer sur cette proposition.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTE la suppression du budget annexe Transports Scolaires**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

6. Budgets Primitifs 2016

o Budget Principal -

Monsieur Jean-Yves AUDIGOU présente le dossier.

Le budget s'équilibre à 8 459 964,78 € en fonctionnement et 4 044 924,09 € en investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOPTE le budget primitif 2016 du budget principal de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher**
- **CHARGE Madame la Présidente de signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

o Budget Annexe « REOM Déchets Ménagers et Assimilés »

Monsieur Jean-Yves AUDIGOU présente le dossier.

Le budget s'équilibre à 2 490 805,85 € en fonctionnement et 1 062 383,61 € en investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOPTE le budget primitif 2016 du budget annexe « REOM Déchets Ménagers et Assimilés » de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher**
- **CHARGE Madame la Présidente de signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

o Budget Annexe « SCM Voirie »

Monsieur Jean-Yves AUDIGOU présente le dossier.

Il s'agit du budget qui reprend l'ancien Syndicat Intercommunal de Bléré Val de Cher.

Le budget s'équilibre à 906 037,83 € en fonctionnement et 560 213,87 € en investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOPTE le budget primitif 2016 du budget annexe « SCM Voirie » de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher**
- **CHARGE Madame la Présidente de signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

o Budget Annexe « Commerces de Proximité »

Monsieur Jean-Yves AUDIGOU présente le dossier

Le budget s'équilibre à 70 959,15 € en fonctionnement et 101 600 € en investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOPTE le budget primitif 2016 du budget annexe « Commerces de proximité » de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher**
- **CHARGE Madame la Présidente de signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

- o **Budget Annexe « Ateliers Relais St Julien »**

Monsieur Jean-Yves AUDIGOU présente le dossier.

Le budget s'équilibre à 29 104.34 € en fonctionnement et 44 017.81 € en investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOPTE le budget primitif 2016 du budget annexe « Ateliers Relais Saint Julien » de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher**
- **CHARGE Madame la Présidente de signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

- o **Budget Annexe « ZA de Sublaines »**

Monsieur Jean-Yves AUDIGOU présente le dossier.

Le budget s'équilibre à 3 591 763.77 € en fonctionnement et 3 856 748.77 € en investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOPTE le budget primitif 2016 du budget annexe « ZA de Sublaines » de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher**
- **CHARGE Madame la Présidente de signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

- o **Budget Annexe « Extension ZAEIC »**

Monsieur Jean-Yves AUDIGOU présente le dossier.

Le budget s'équilibre à 1 521 086.21 € en fonctionnement et 2 259 637.04 € en investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOPTE le budget primitif 2016 du budget annexe « Extension ZAEIC » de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher**
- **CHARGE Madame la Présidente de signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

- o **Budget Annexe « Photovoltaïque »**

Monsieur Jean-Yves AUDIGOU présente le dossier.

Le budget s'équilibre à 6 900 € en fonctionnement et 29 700 € en investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOPTE le budget primitif 2016 du budget annexe « Photovoltaïque » de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher**
- **CHARGE Madame la Présidente de signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

7. Amortissements – Règles applicables aux budgets

- o **Passage à l'investissement des petits matériels dont le coût est inférieur à 600 €**

Le conseil communautaire doit délibérer sur le fait de passer à l'investissement les acquisitions de matériel dont le coût est inférieur à 600 €. Cela permet une récupération de la TVA (via le FCTVA) mais aussi un amortissement de ces matériels.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **CHARGE l'ordonnateur de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher d'imputer en section d'investissement les biens meubles figurant dans la liste ci-après dont la valeur TTC est inférieure à 600 € et ce pour l'exercice 2016, et pour les budgets suivants : « Budget Principal », Budget Annexe « REOM – Déchets Ménagers et assimilés », Budget Annexe « Transports Scolaires », Budget Annexe « Commerces de Proximité », Budget annexe « Ateliers Relais », Budget Annexe « Photovoltaïque »**

- **Immobilisations corporelles :**

- o **Mobilier.**

- o **Ameublement : rideaux, stores, tapis, tentures, ...**

- o **Bureautique, informatique, monétique :**

- **Balances, calculatrices, tableaux.**

- **Unités centrales, logiciels, progiciels, périphériques, ...**

- **Reprographie, imprimerie.**

- **Communication :**
 - **Matériel d'affichage, d'exposition.**
- **Chaufferie / sanitaires : installations sanitaires, ventilateurs, convecteurs.**
- **Entretien / nettoyage : aspirateurs, shampoineuses.**
- **Entretien et réparations de bâtiments, installations fixes : réseaux électriques et téléphoniques.**
- **Voirie et réseaux divers.**
 - **Installation de voirie.**
 - **Matériels.**
- **CHARGE Mme la Présidente de signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**
 - **Durée des amortissements**
 - **Budget Annexe « SCM Voirie »**

Il est proposé d'adopter le tableau relatif aux durées d'amortissement des biens pour coller au mieux à la réalité, et aussi pour retracer l'intégralité des décisions communautaires en un seul tableau.

Frais d'études non suivis de réalisation → 10 ans

Logiciels → 2 ans

Voitures → 5 ans

Camions et autres véhicules → 10 ans

Mobilier → 10 ans

Matériel de Bureau → 5 ans

Matériel Informatique → 3 ans

Matériels Classiques → 6 ans

Installation et appareils de chauffage → 15 ans

Appareil de levage, ascenseur → 20 ans

Equipement de garage et ateliers → 10 ans

Equipements sportifs → 10 ans

Installation de Voirie → 10 ans

Plantations → 15 ans

Autres agencements et aménagements de terrains → 15 ans

Construction sur sol d'autrui → durée du bail à construction

Bâtiments légers, abris → 10 ans

Aménagement de bâtiment → 15 ans

Biens dont le montant unitaire est inférieur à 600 euros → un an

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOPTE le tableau suivant relatif aux durées d'amortissement des biens :**

- Frais d'études non suivis de réalisation → 10 ans
- Logiciels → 2 ans
- Voitures → 5 ans
- Camions et autres véhicules → 10 ans
- Mobilier → 10 ans
- Matériel de Bureau → 5 ans
- Matériel Informatique → 3 ans
- Matériels Classiques → 6 ans
- Installation et appareils de chauffage → 15 ans
- Appareil de levage, ascenseur → 20 ans
- Equipement de garage et ateliers → 10 ans
- Equipements sportifs → 10 ans
- Installation de Voirie → 10 ans
- Plantations → 15 ans
- Autres agencements et aménagements de terrains → 15 ans
- Construction sur sol d'autrui → durée du bail à construction
- Bâtiments légers, abris → 10 ans
- Aménagement de bâtiment → 15 ans

Biens dont le montant unitaire est inférieur à 600 euros → un an

- **AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

- **Budget principal**

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer afin d'inscrire la durée d'amortissement du PLU et PLUi au sein de la comptabilité de la communauté de communes sur 10 ans.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **FIXE à 10 ans la durée d'amortissement du PLU et du PLUi au sein de la comptabilité de la communauté de communes**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

8. Taxe sur la Valeur Ajoutée

a. Suppression de déclarations

La communauté de communes est assujettie à la TVA pour plusieurs de ses activités (11 déclarations différentes).

Il convient que le conseil communautaire délibère pour demander la suppression d'une déclaration qui est devenue obsolète en raison du regroupement sur un seul budget annexe « Commerces de proximité »

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DEMANDE la suppression d'une déclaration qui est devenue obsolète en raison du regroupement sur un seul budget annexe « Commerces de proximité »**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

9. REOM – Déchets Ménagers et Assimilés

a. Marché de collecte en porte à porte

i. Signature d'un avenant.

La Prestation de Collecte, en porte à porte, des déchets ménagers a été confiée à la Société SITA Centre Ouest, ceci depuis le 1er juillet 2015.

La Commune de Saint Martin le Beau a réalisé des travaux dans la rue du Gros Buisson qui est interdite à la circulation pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes.

Aussi, la signature d'un avenant avec la Société SITA Centre Ouest est nécessaire afin que la bannette passe dans cette rue à la place de la Benne à Ordures Ménagères, ceci afin de préserver les aménagements réalisés.

Le coût de cet avenant s'élève à 3 510 euros HT par an (soit 292,5 euros HT par mois).

Cet avenant représente une augmentation de 0,85 % par rapport au montant initial du marché.

Lors de la réunion du 11 mars 2016, la Commission Environnement a approuvé cette proposition d'avenant.

La Présidente et/ou le Vice-président doivent être autorisés à signer cet avenant avec la Société SITA Centre Ouest.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

b. Déchetterie de Chisseaux - réaménagement

i. Demande de subventions

Monsieur Jean-Francis BISTER rappelle que la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher s'est engagée dans une opération de « Réaménagement de la déchetterie de Chisseaux ».

Nous avons été informés que cette opération pouvait éventuellement être subventionnée par le Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local.

La Présidente et/ou le Vice-Président délégué à l'Environnement doivent être autorisés à solliciter le soutien de l'Etat, par le Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local, pour la réalisation de ce projet.

Par ailleurs, le plan de financement de ce projet doit être approuvé.

Dépenses		Recettes	
VRD	155 000,00 euros HT.	DETR	45 000,00 euros.
Béton	175 000,00 euros HT.	Fonds de soutien à l'Investissement Local	135 000,00 euros.
Electricité	20 000,00 euros HT.	ADEME	135 000,00 euros.
Serrurerie	30 000,00 euros HT.	Autofinancement	135 000,00 euros.
Local Accueil	30 000,00 euros HT.		
Aménagement sortie Services Techniques	15 000,00 euros HT.		
Maîtrise d'œuvre	15 000,00 euros HT.		
SPS – Contrôle Technique	10 000,00 euros HT.		
TOTAL	450 000,00 euros HT.	TOTAL	450 000,00 euros.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **SOLLICITE le soutien de l'Etat par le Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local ;**
- **APPROUVE le plan de financement présenté ;**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

10. Transports Scolaires

a. Tarifs 2016-2017.

Madame la Vice-Présidente déléguée aux Services à la Population expose :

Le Conseil Départemental a fixé le montant de la participation demandée aux Familles, pour le Transport Scolaire de leur enfant, de la façon suivante pour l'année 2016-2017 :

- 150 euros par an et par enfant transporté.
- 10 euros pour le renouvellement de la carte (en cas de perte ou de détérioration).

Il est donc proposé, sur le territoire de la CCBVC, d'adopter les tarifs suivants pour l'année scolaire 2016-2017 :

- 150 euros par an (pour 10 mois) et par enfant transporté en précisant :
 - Paiement en une seule fois par an, au siège de la CCBVC.
 - Pour les nouvelles inscriptions en cours d'année, tout mois commencé est dû dans son intégralité.
 - Pour les départs en cours d'année, tout mois commencé est dû.
- 10 euros le renouvellement pour carte de Transport Scolaire perdue ou détériorée.
- 8 euros pour les majorations de retard de paiement.
- 8 euros de retenue forfaitaire lors d'annulation d'inscription.

Lors de la réunion du 18 mars 2016, la Commission Services à la Population a approuvé cette proposition. Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur ces tarifs pour l'année scolaire 2016-2017.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **FIXE les tarifs de transports scolaires pour l'année scolaire 2016-2017 de la façon suivante :**
 - **150 euros par an (pour 10 mois) et par enfant transporté en précisant :**
 - **Paiement en une seule fois par an, au siège de la CCBVC.**
 - **Pour les nouvelles inscriptions en cours d'année, tout mois commencé est dû dans son intégralité.**
 - **Pour les départs en cours d'année, tout mois commencé est dû.**
 - **10 euros le renouvellement pour carte de Transport Scolaire perdue ou détériorée.**
 - **8 euros pour les majorations de retard de paiement.**
 - **8 euros de retenue forfaitaire lors d'annulation d'inscription.**

11. Communication

a. Autorisation de dépôt des logos CCBVC et JOUR DE CHER à l'INPI – institut National de la Protection intellectuelle

Monsieur Jean-Louis CHERY présente le dossier :

Le dépôt d'un logo ou d'une marque par un établissement de coopération intercommunale est rendu possible, dans les conditions édictées par le Code de la propriété intellectuelle. Cependant, celui-ci sera, au préalable, tenu de délibérer en ce sens.

Selon les dispositions du code de la propriété intellectuelle, une marque de fabrique, de commerce ou de service est un signe susceptible de représentation graphique servant à distinguer les produits ou services d'une personne physique ou morale. Une dénomination géographique peut constituer un tel signe. Une personne morale telle qu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) peut déposer une marque. Dans ce cas, cette opération doit faire l'objet d'une délibération approuvant le dépôt de la marque et autorisant le président de l'EPCI à signer les documents nécessaires auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI).

La Communauté de communes de Bléré-Val de Cher dispose d'un logo.



Un logo spécifique vient également d'être créé pour le festival JOUR DE CHER.



Ainsi, il est proposé de délibérer pour autoriser la Présidente ou le Vice-président délégué à signer tous les documents nécessaires pour le dépôt des logos CCBVC et JOUR DE CHER auprès de l'INPI.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE le dépôt des logos de la CCBVC et de Jour de Cher auprès de l'INPI (Institut National de la Protection Intellectuelle) ;**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

12. Office de tourisme Chenonceaux Bléré-Val de Cher

a. Subventions 2016

Monsieur Jacques DUVIVIER indique que l'office de tourisme a fait parvenir sa demande de subventions pour l'année 2016 (le dossier a été joint à la convocation).

La subvention de fonctionnement sollicitée par l'association s'élève à 85 000 euros afin de couvrir les frais relatifs au personnel des deux sites.

Par ailleurs, l'office de tourisme est en charge de l'animation du label oenotourisme « Vignobles et Découvertes ». Pour l'année 2016, l'office de tourisme sollicite une aide à hauteur de 5 000 euros pour l'animation de ce label.

Le projet de convention d'objectifs et de moyens est joint également à la convocation.

La commission affaires économiques & tourisme, lors de sa réunion du 29 février 2016, a donné un avis favorable pour

- la demande de subvention de l'office de tourisme ;
- le projet de convention d'objectifs et de moyens.

Le conseil communautaire doit délibérer sur la demande de subventions et une délibération doit être prise pour autoriser la Présidente ou le Vice-président délégué à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier (y compris la convention d'objectifs et de moyens afférente).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ le versement des subventions suivantes à l'Office de Tourisme « Chenonceaux-Bléré Val de Cher » pour l'année 2016 :**
 - **Subvention de fonctionnement d'un montant de 85 000 euros afin de couvrir les frais relatifs au personnel des deux sites.**
 - **Subvention d'un montant de 5 000 euros pour l'animation du label oenotourisme « Vignobles et Découvertes ».**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer la convention d'objectifs et de moyens.**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

13. Ecoles de Musique

a. Subventions 2016 – Acompte

Monsieur le Vice-Président délégué à la Culture et aux Sports présente le dossier :

Depuis 2014, la communauté de communes est compétente pour les subventions aux écoles de musique, et notamment dans l'enseignement musical des moins de 18 ans. A ce titre, la CCBVC subventionne 4 Ecoles de musique du territoire.

Il est proposé au conseil communautaire d'octroyer, comme depuis deux ans, un acompte de subventions aux 4 écoles de musique du territoire. L'acompte serait de 30 % de la somme demandée en 2016.

Cela permettra une analyse de leur demande en COPIL puis en commission.

	Demande 2014	Accordé 2014	Demande 2015	Accordé 2015	Demande 2016	Proposition Acompte 2016
Athée sur Cher	28 000 €	21 000 €	24 060 €	23 040 €	21 359 €	7 120 €
Bléré	71 000 €	59 640 €	66 000 €	63 360 €	61 000 €	20 330 €
Luzillé	2 700 €	2 700 €	2 700 €	2 700 €	3 000 €	1 000 €
Saint Martin le Beau	8 750 €	8 750 €	11 100 €	9 600 €	12 070 € ou 13 440 €	4 020 €

Le budget prévoit les sommes afférentes.

Le conseil communautaire doit délibérer sur cette proposition. Le conseil communautaire sera amené à se prononcer sur le versement définitif de la subvention lors d'une prochaine réunion communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE le versement d'un acompte de subventions aux 4 écoles de musique du territoire de la CCBVC.**
- **Fixe le montant de cet acompte de la façon suivante :**
 - **Ecole de musique Christian Pommard – Bléré : 20 330 €**
 - **La Lyre Instrumentale – Athée-sur-Cher : 7 120 €**
 - **Ecole de musique Saint-Martin-le-Beau : 4 020 €**
 - **Fanfare municipale – Luzillé : 1 000 €**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

14. Observatoire de l'Economie et des Territoires de Touraine (OE2T)

a. Adhésion à l'association

Monsieur le Vice-Président délégué aux Affaires Economiques et au Tourisme expose :

L'Observatoire de l'Economie et des Territoires de Touraine (OE2T) a été créé le 2 mai 1991, sous forme d'une association loi 1901, avec pour mission de mettre en place un dispositif technique apte à fournir des données et réaliser des analyses relatives au territoire de l'Indre et Loire dans différents domaines (économie, tourisme, habitat, population, logement, sports et loisirs...etc.).

Depuis plus de 20 ans, l'OE2T collecte, analyse et diffuse l'information économique, sociale et territoriale de la Touraine. C'est un outil de diagnostic et d'aide à la décision au service des élus et techniciens des collectivités territoriales, institutions et organismes consulaires d'Indre-et-Loire. Il répond aux besoins des acteurs du développement local en matière de connaissance fine et objective du territoire et leur apporte les études, analyses sectorielles, tableaux de bords, cartes, statistiques, suivis de conjoncture et autres indicateurs indispensables à toute prise de décision cohérente et durable.

Une présentation de l'observatoire a eu lieu le 2 décembre dernier en commission des affaires économiques et tourisme.

Les membres de la commission sont favorables à l'adhésion de la CCBVC à l'association, Observatoire de l'Economie et des Territoires de Touraine (OE2T), pour une durée d'un an, pour un coût de 2 000 euros TTC.

Ainsi, il est proposé au conseil communautaire de délibérer en faveur d'une adhésion de la CCBVC à l'Observatoire de l'Economie et des Territoires de Touraine et d'autoriser la Présidente ou le Vice-président délégué à signer la convention.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE l'adhésion à l'Observatoire de l'Economie et des Territoires :**
 - **Pour une durée d'un an au coût de 2 000 euros TTC.**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

15. ZA Sublaines Bois Gaulpied – ZAC sur Bléré

a. Acquisition de terrains

Monsieur Jacques DUVIVIER présente le dossier :

Les propriétaires de terrains concernés par l'extension de la zone d'activités de Sublaines Bois Gaulpied, sur la Commune de Bléré, ont été contactés.

Plusieurs propriétaires ont d'ores-et-déjà donné leur accord pour la cession de leurs parcelles.

A ce jour, les promesses de vente signées sont les suivantes :

Référence cadastrale	Surface - m ²	Coût de l'acquisition
YV 18 et 19	73 520 m ²	231 588 €
YV 28	7 580 m ²	23 877 €
YV 29 et 30	34 610 m ²	109 021,15 €
YV 33	680 m ²	340 €
YV 34	63 400 m ²	199 710,00 €
YV 35 et 36	48 310 m ²	152 176,50 €
YV 37	63 360 m ²	199 584 €

Ainsi, il convient de prendre une délibération pour autoriser la Présidente ou le Vice-président délégué à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier y compris les actes d'acquisition par actes notariés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE d'acquérir les parcelles suivantes :**

Référence cadastrale	Surface - m ²	Coût de l'acquisition
YV 18 et 19	73 520 m ²	231 588 €
YV 28	7 580 m ²	23 877 €
YV 29 et 30	34 610 m ²	109 021,15 €
YV 33	680 m ²	340 €
YV 34	63 400 m ²	199 710,00 €
YV 35 et 36	48 310 m ²	152 176,50 €
YV 37	63 360 m ²	199 584 €

- **AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

b. Demande de subventions

i. Fonds de soutien à l'investissement public local

Monsieur DUVIVIER indique que L'Etat a mis en place le fonds de soutien à l'investissement public local. Ce dispositif a pour vocation d'accompagner le financement des projets structurants au plan local et notamment ceux en lien avec le développement économique.

Ainsi, il convient d'autoriser la Présidente ou le Vice-président délégué à déposer un dossier de demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local, sur la base du plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Acquisitions de terrain	916 297,00 €	Fonds de soutien à l'investissement public local	582 764.89 €	60%
Frais notariés	54 977,82 €	Emprunt	388 509.93 €	40%
	971 274,82		971 274,82 €	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **SOLLICITE le soutien de l'Etat par le Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local ;**
- **APPROUVE le plan de financement présenté ;**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

16. Projet d'un nouvel équipement touristique

a. Etude de faisabilité technique, financière et juridique

i. Autorisation de lancer la consultation

Monsieur le Vice-Président délégué aux Affaires Economiques et au Tourisme expose :

Dans le cadre du schéma de développement touristique, en cours d'élaboration, il ressort l'importance de développer une nouvelle offre touristique complémentaire et alternative au Château de Chenonceau.

Il s'agit de passer d'un territoire de passage de « quelques heures à Chenonceau » à un territoire d'excursions (à la journée) et de courts-séjours autour d'activités structurées et d'offres de qualité. L'objectif est de sédentariser les touristes.

Un projet d'implantation d'un nouvel équipement touristique a été présenté en commission affaires économiques & tourisme : le château de l'an mil.

Ainsi, en premier lieu, il est proposé de lancer une étude de faisabilité en 3 phases :

- Faisabilité du projet au regard du Marché

L'analyse du contexte devra permettre:

- De déterminer les conditions de faisabilité d'implanter un Château de l'An Mil en lien avec les tendances du marché et les attentes de la clientèle ;
- De préciser le contour du contenu de l'équipement le plus pertinent à développer dans ce contexte.

- Faisabilité Economique et Juridique

Cette phase devra permettre de déterminer si le projet est viable sur le plan économique et d'avoir une vision globale de sa rentabilité. Il conviendra aussi d'étudier le montage juridique le plus pertinent.

- Faisabilité technique

Déterminer le meilleur site d'implantation pour ce projet.

Le conseil communautaire doit délibérer pour autoriser la Présidente à lancer la consultation en vue de retenir un prestataire chargé de la réalisation de cette étude.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (22 pour - 13 contre - 5 abstentions) :

- **AUTORISE Madame La Présidente à lancer la consultation pour la réalisation de cette étude.**

17. Boucles cyclables intercommunales et intercommunautaires

a. Indre à Vélo

i. Autorisation de signer une convention de partenariat & d'animations

Monsieur Jean-Louis CHERY rappelle qu'à l'origine, l'Indre à Vélo est un itinéraire cyclotouristique porté par 4 Communautés de Communes :

- Pays d'Azay-le-Rideau,
- Val de l'Indre,
- Bléré-Val de Cher,
- Loches Développement.

En 2016, une extension vers le département de l'Indre est en cours d'aménagement, concernant ainsi 3 autres EPCI :

- Châtillonnais en Berry,
- Val de l'Indre Brenne,
- Châteauroux-Brenne.

Le comité de pilotage, lors de sa réunion du 5 novembre 2015, a entériné un mode de gouvernance se composant comme suit :

- Un comité de pilotage dénommé « comité d'itinéraire »
- 2 commissions techniques :
 - o Commission « gestion et suivi des infrastructures »
 - o Commission « communication, promotion et animation »

Les objectifs sont les suivants :

- Développer les infrastructures et les équipements pour une offre plus qualitative ;
- Densifier le réseau de services touristiques (marque « Accueil Vélo » et autres services...) pour répondre aux besoins des clients ;
- Accroître la renommée de l'itinéraire Indre à Vélo via des actions de promotion et de commercialisation auprès du marché français et via des prescripteurs pour des marchés étrangers ;
- Observer la fréquentation de la véloroute pour évaluer le développement de l'itinéraire, mesurer les retombées économiques et mieux connaître et répondre aux attentes de la clientèle.

Suite au comité de pilotage Indre à Vélo qui s'est tenu le 02 mars 2016 à Loches, un projet de convention a été validé par les représentants des différentes structures. Cette convention a pour objet de :

- marquer l'engagement de chaque partenaire à contribuer au développement et à la promotion de l'itinéraire « Indre à Vélo » selon le plan d'actions proposé pour la période 2016-2018.
- définir les modalités de gouvernance et de fonctionnement du projet
- définir les règles de financement communes au projet.

Cette convention, dont la copie est jointe à la convocation, est donc proposée à la validation de chaque partenaire. Ainsi, il convient d'autoriser la Présidente ou le Vice-président délégué à signer la convention. Il faut également désigner un élu référent pour l'Indre à Vélo et qui représentera la CCBVC aux différentes réunions.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE la convention définissant les modalités de gouvernance de l'itinéraire cyclotouristique Indre à Vélo ;**
- **NOMME Monsieur Jean-Louis CHERY, vice-président délégué à la culture et aux sports, pour représenter la CCBVC aux réunions « Indre à Vélo » ;**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

18. Logements pour les Jeunes

a. Demande de subventions

i. Fonds de soutien à l'investissement public local

Monsieur le Vice-Président délégué à l'Habitat, au Cadre de Vie et aux Gens du Voyage expose :

Il est proposé au conseil communautaire de solliciter une aide financière du Fonds de soutien à l'investissement public local pour le réaménagement des logements au dessus du siège de la communauté de communes, en vue de la création de logements pour les jeunes.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant – estimatif ADAC :

Dépenses		Recettes	
Travaux	424 000 €	Aides à la Pierre	100 000 €
		Fonds de soutien à l'Investissement Local	199 000 €
		CAF touraine	40 000 €
		Autofinancement	85 000 €
TOTAL	424 000 €	TOTAL	424 000 €

Le conseil communautaire doit délibérer en arrêtant le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **SOLLICITE le soutien de l'Etat par le Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local ;**
- **APPROUVE le plan de financement présenté ;**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

19. Saison culturelle 2015

a. Présentation & adoption Bilan de la saison 2015

Monsieur le Vice-Président délégué à la Culture et Aux Sports présente le dossier :

Le bilan de la saison culturelle 2015 a été adressé à l'ensemble des élus de la communauté de communes. Ce bilan doit être adopté par le conseil communautaire afin d'être adressé au Conseil Départemental et Conseil Régional.

Le conseil Régional conditionne le versement du solde de la subvention à l'envoi de ce dossier.

Le conseil doit adopter ce bilan et autoriser Mme la présidente à signer l'ensemble des éléments afférents.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOpte le bilan de la saison culturelle 2015 ;**

- **AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

20. Petite Enfance – Enfance – jeunesse

a. Micro Crèche Les Ptites Margottes

i. Fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil Petite Enfance

Madame Annie BECHON présente le dossier :

Suite à la création de la micro crèche sur la commune de Francueil, le nombre de places d'accueil Petite Enfance a augmenté sur le territoire de la CCBVC.

La CAF soutient les initiatives via des subventions d'investissement mais également par des subventions de fonctionnement mettant en valeur les priorités en fonction des territoires et des services rendus aux familles.

La CAF s'engage sur 2 ans (2016 et 2017) à soutenir la CCBVC à hauteur de 7 500€/an sous forme de subvention pour le fonctionnement de la micro crèche. Cette subvention se nomme « Fonds de rééquilibrage territorial ».

Le Conseil Communautaire doit délibérer et autoriser Madame la Présidente ou madame la Vice Présidente déléguée à signer la convention liée à ce fonds de rééquilibrage.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE la convention liée au fonds de rééquilibrage territorial ;**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente déléguée à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

b. Accueils de Loisirs sans Hébergement

i. ALSH Athée sur Cher

• PV de mise à disposition de terrains

Madame BECHON présente le dossier :

La communauté de communes dispose, par mise à disposition, des locaux de la crèche Les Lucioles et de l'ALSH (transfert suite à prise de compétences). Une division parcellaire a été effectuée sur les terrains où sont implantés la crèche et l'ALSH sur la commune d'Athée sur Cher, il est nécessaire d'établir un PV de mise à disposition des terrains fixant les modalités des différentes parties entre la commune d'Athée sur Cher et la CCBVC, et faisant référence notamment aux nouveaux numéros de référence cadastrale.

Ce PV vient s'ajouter à la convention de mise à disposition de locaux des équipements déjà établie avec la commune.

Le Conseil Communautaire doit délibérer et autoriser Madame la Présidente ou madame la Vice Présidente déléguée à signer le PV de mise à disposition des terrains.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE le procès-verbal de mise à disposition de terrains;**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente déléguée à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

• Convention de mise à disposition des locaux avec l'association Club Loisirs et Culture

Madame la Vice-Présidente déléguée aux Services à la Population expose:

L'association Club Loisirs et Culture gère l'ALSH sur la commune d'Athée sur Cher suite à la prise de compétence ALSH en 2013.

La CCBVC et l'association sont liées via une convention d'objectifs et de moyens qui concerne principalement les finances.

Il est proposé d'établir plus clairement une convention liée aux locaux situés 3 chemin des Dames à Athée sur Cher.

Le Conseil Communautaire doit délibérer et autoriser Madame la Présidente ou madame la Vice Présidente déléguée à signer la convention de mise à disposition des locaux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE la convention de mise à disposition de locaux;**

- **AUTORISE Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente déléguée à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

ii. ALSH Saint Martin le Beau/Luzillé

- **Création des postes - été 2016**

Madame Annie BECHON rappelle que chaque année, pour le fonctionnement de l'été, il est nécessaire de créer des postes d'animation et de direction adjointe pour l'ALSH multi sites.

L'équipe d'animation et de direction est employée par la CCBVC via des Contrats d'Engagements Educatifs (CEE). Le besoin de poste a été évalué au maximum. En fonction des besoins, le nombre de postes peut varier.

Ouverture ALSH été 2016 : Du Jeudi 7 juillet au Vendredi 29 juillet 2016

Inscriptions : Du 18 avril 2015 au 27 mai 2016

POSTE	NOMBRE DE POSTES	TYPE CONTRAT	JOURS TRAVAILLES	JOURS PREPARATION	FORFAIT
Directeur Adjoint St Martin le Beau	1	CEE	16 jours	6	65€ brut/jour
Directeur Adjoint Luzillé	1	CEE	16 jours	6	65€ brut/jour
Référent camp	1	CEE	16 jours	6	65€ brut/jour
Animateurs St Martin le Beau	9	CEE	16 jours	4	En fonction diplôme
Animateurs Luzillé	3	CEE	16 jours	4	En fonction diplôme

Les journées de préparation des animateurs :

- Une réunion le 2 Avril : concertation projet pédagogique + choix des thématiques
- Une réunion le 30 Avril : élaboration du programme d'activité
- Une réunion le 6 Juillet : mise en place de l'ALSH (déménagement des salles de classe et aménagement des salles d'activités)
- Une journée bilan/ rangement

Les journées de préparation des directeurs adjoints :

- Les quatre réunions précédemment citées
- Deux journées supplémentaires, réparties en demi-journées : préparation des réunions des animateurs, élaboration du projet pédagogique, réservation lieux de sortie et des séjours, des bus, des repas, répartition des tâches...

Le Conseil Communautaire doit délibérer sur la création des postes d'animation et de direction liés à l'ALSH situé à Saint Martin le Beau et Luzillé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE la création de ces postes comme suit :**

POSTE	NOMBRE DE POSTES	TYPE CONTRAT	JOURS TRAVAILLES	JOURS PREPARATION	FORFAIT
Directeur Adjoint St Martin le Beau	1	CEE	16 jours	6	65€ brut/jour
Directeur Adjoint Luzillé	1	CEE	16 jours	6	65€ brut/jour
Référent camp	1	CEE	16 jours	6	65€ brut/jour
Animateurs St Martin le Beau	9	CEE	16 jours	4	En fonction diplôme
Animateurs Luzillé	3	CEE	16 jours	4	En fonction diplôme

- **AUTORISE Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente déléguée à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

21. Plan local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

a. Prescription du PLUi

i. Recodification du Code de l'Urbanisme

Monsieur Jean-Claude OMONT présente le dossier :

Ayant prescrit son PLUi le 17 décembre 2015, la CCBVC a la possibilité de poursuivre sa procédure dans le respect du code de l'urbanisme dans sa version 2015, ou dans sa version entrée en vigueur au 1er janvier 2016.

Par soucis de compatibilité et de cohérence avec le cadre législatif applicable à ce jour et pour l'avenir, il est proposé au Conseil communautaire de décider de respecter le code de l'urbanisme en vigueur au 1er janvier 2016 pour la procédure de PLUi en cours.

Le conseil communautaire doit délibérer sur cette proposition.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de respecter le code de l'urbanisme en vigueur au 1^{er} janvier 2016 pour la procédure PLUi en cours**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

b. PLUi – Lancement de la consultation

i. Avis sur le CCTP

Monsieur le Vice-Président délégué à l'Aménagement de l'Espace expose :

Dans le cadre de la procédure de PLUi lancée le 17 décembre 2015, la CCBVC doit missionner un bureau d'études pour assurer cette prestation. La consultation sera lancée à la fin du mois de mars 2016.

Suite à sa validation en Commission Aménagement du 08 mars 2016, le CCTP (proposé en annexe) constitutif du marché à lancer est proposé au Conseil Communautaire pour validation.

La consultation partirait d'ici à la fin du mois de mars pour que le Bureau d'études soit retenu en mai.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE le CCTP présenté.**

22. Syndicat intercommunal de Bléré Val de Cher

a. Rapport d'activités 2015

Le rapport est adressé à l'ensemble des élus communautaires afin d'en prendre acte.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE du rapport d'activités 2015 du Syndicat intercommunal de Bléré-Val de Cher.**

23. Commissions et Comités

a. Affaires Economiques et tourisme du 29 février 2016

b. Culture & Sports du 1^{er} mars 2016

c. Environnement du 4 mars 2016

d. COPIL Jours de Cher du 7 mars 2016

e. Aménagement de l'Espace du 8 mars 2016

f. Finances du 10 mars 2016

g. Services à la population du 11 mars 2016

h. Communication du 14 mars 2016

i. Habitat Cadre de Vie Gens du voyage du 16 mars 2016

24. Questions Diverses

Monsieur OMONT fait un point sur le Schéma Départemental d'Aménagement Numérique Territorial.

Séance levée à 20h45

La Présidente,
Jocelyne COCHIN

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Jean-Louis CHERY

Les Elus Communautaires -